

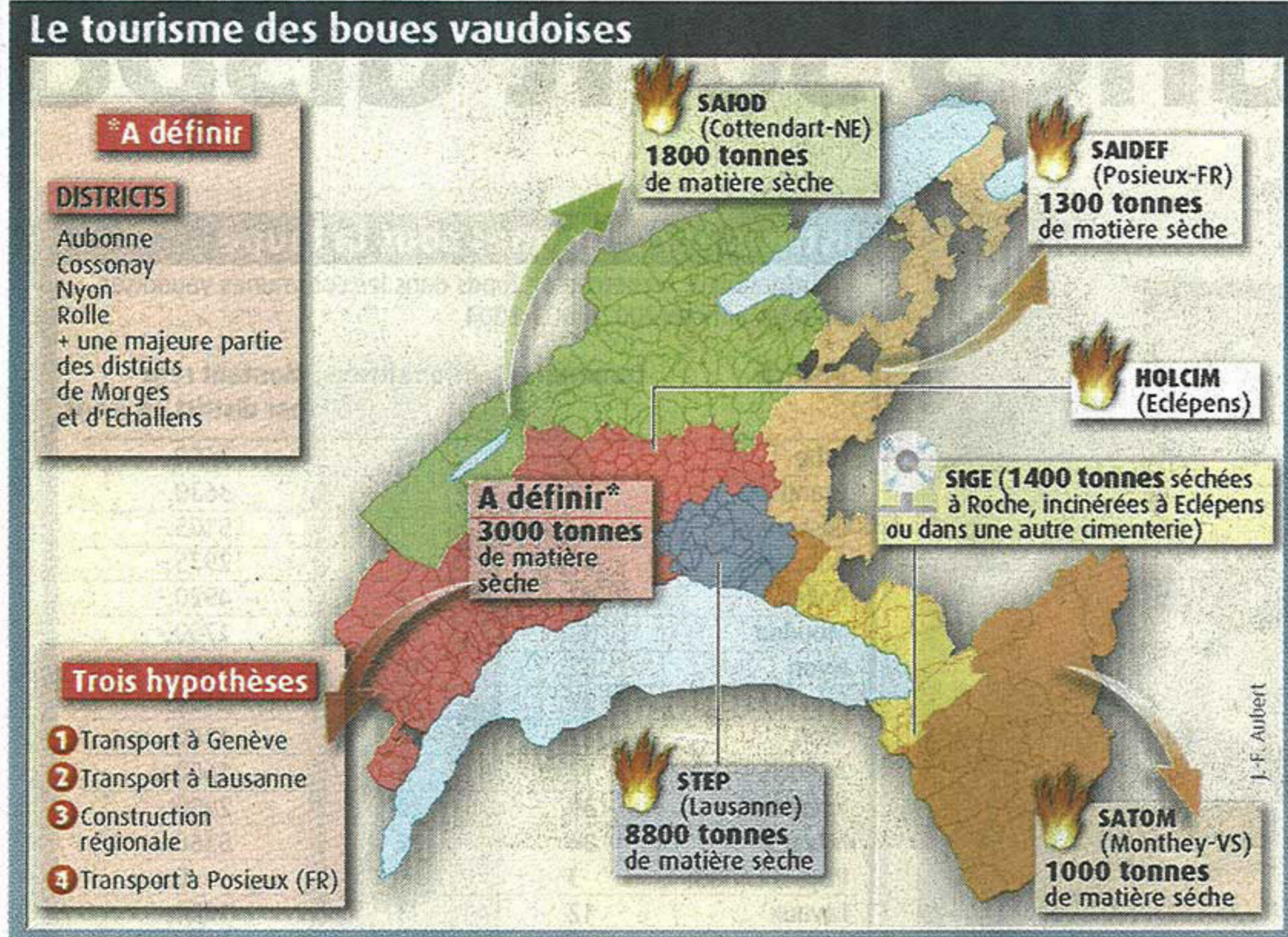
VACHE FOLLE Dès 2006, il sera interdit d'épandre les produits dérivés des steps dans les champs. Les stations et les collectivités publiques devront trouver des solutions pour les assécher et les acheminer à leurs frais vers un centre d'incinération. Incertitudes sur La Côte.

Boues d'épuration: la fin des épandages

» Conséquence ultime de la crise de la vache folle qui a secoué le monde agroalimentaire des années 90, l'interdiction totale de l'utilisation des boues d'épuration par les agriculteurs dès 2006 en vertu du principe de précaution, même si aucun cas de prion n'a été décelé. Les communes devront s'organiser rapidement et assumer les coûts engendrés par d'éventuelles transformations. Et comme le Canton considère que la première phase d'assainissement des eaux est terminée, le financement de nouvelles installations ne sera plus subventionné.

«En tant que détenteur ou exploitant d'une station d'épuration (step), il vous appartient de veiller à ce que la fin de la valorisation agricole des boues se déroule dans les meilleures conditions.» Tout le monde est prévenu. Dans son dernier rapport sur le monde vaudois de l'épuration, le Canton presse les communes. Dès 2006, il sera définitivement interdit d'épandre les boues d'épuration dans les champs, sauf sur dérogation de deux ans dûment motivée.

Pour les 130 stations (sur 180) qui livrent encore de tels engrais au monde agricole, il reste un peu plus d'une année pour mettre au point leur stratégie. Elles doivent présenter au Canton une solution réaliste leur permettant de réduire la quantité de liquide que contiennent leurs boues, afin d'en faciliter le transport vers un incinérateur. Soit, en louant une ins-



tallation mobile pour centrifuger ces matières, soit en construisant une installation fixe. Certaines communes n'ont pas attendu la date limite pour s'y mettre. Pomy a fait les frais d'une canalisation pour se raccorder à la step d'Yverdon. Par ailleurs, Yverdon investit un demi-million de francs pour faire face à une augmentation de la demande et renouveler une partie de ses installations.

Dès octobre 2006, la carte présentée (voir l'infographie) montre

où seront acheminées les 18 000 tonnes produites annuellement par tous les Vaudois. Si une «relative incertitude» plane encore sur le destin des 3000 tonnes de La Côte, «plusieurs hypothèses sont à l'étude, dont la construction d'une centrale de séchage à l'échelon régional», explique Etienne Ruegg, responsable de ce dossier au Service cantonal des eaux, sols et assainissement (Sesa). Selon lui, une autre solution serait d'exporter à Genève,

dans un lieu à définir, ou à l'usine de Posieux (FR), intéressée, qui reprendra par ailleurs toute la production broyarde dès cet automne. Payerne ne pourra plus exporter ses boues à Bâle, comme elle l'a fait en 2004. Une autre solution consiste à construire une centrale de séchage à l'échelon régional.

Boues en disgrâce

Depuis la crise de la vache folle, aucun cas avéré de prion n'a été

SOLUTIONS Contraintes et financement.

Six millions à charge des communes

Comme il était pratique de livrer «les bonnes boues vaudoises» aux agriculteurs! Désormais, pour les communes qui devront trouver de nouvelles solutions, le surcoût global sera de 6 millions. Le chiffre est tiré d'une étude réalisée par le Canton en 2002. Toutes les communes ne seront pas touchées. Ainsi Lausanne (50% de la production cantonale) possède une installation complète à Vidy. En revanche, pour les petites steps rurales, la facture risque d'être salée: «Les communes les plus touchées sont celles qui doivent apprendre à construire toute la chaîne: de la déshydratation à l'incinération, en passant par le transport», explique l'ingénieur cantonal Etienne Ruegg. Certaines villes exportent déjà leurs boues dans d'autres steps (Yverdon à Neuchâtel, Bussigny à Lausanne). Pour elles, rien ne changera. Mais d'autres collectivités devront investir. Vont-elles acheter une

installation fixe, ou louer une centrifugeuse mobile? Orbe, Morges, Nyon, par exemple, déshydratent leur production jusqu'à 25% avant de l'expédier. Car l'incinération a ses coûts et ses contraintes: si l'on opte pour une cimenterie, la matière livrée doit alors être asséchée à 90%. On paie alors 120 francs par tonne brûlée. A Vidy (Lausanne), c'est plus cher (175 francs la tonne), mais on peut livrer de la matière plus humide (20-30% de matière sèche). A Posieux, qui effectue un préséchage sur place, c'est aussi 125 francs la tonne. Chaque commune doit trouver un équilibre: mieux sécher coûte plus cher, mais revient moins cher au transport.

D'autres solutions se profilent. A Ballens, on parle du séchage des boues par des roseaux, une méthode qui a montré certains résultats en France. Un test pourrait débuter prochainement.

F. O.-G.

mis en évidence lors de l'utilisation par l'agriculture de ces matériaux désinfectés et riches en nutriments. Mais le principe de précaution l'a emporté. Dans un premier temps, les prairies furent proscrites, l'épandage restant possible sur les terres labourées.

Petit à petit, les agriculteurs se sont fait à l'idée d'utiliser d'autres engrais. Ils se sont rangés à l'argument selon lequel, en cas de problème, la facture pourrait être salée pour les produits agricoles.

FRANÇOIS OTHENIN-GIRARD